

Parc naturel régional du Vercors

COMPTE RENDU

Commission transition énergétique - 29 mars 2022 présentiel et visio

PARTICIPANTS :

Lorraine Agogroy, Déléguée d'Autrans-Méaudre
Julien Clot-Goudard, Chef de service transition énergétique TE38
Agnes Requejo, Directrice territorial développement Isère EDF
Claude Dubreuil, Membre du conseil de gestion des Centrales Villageoises Portes du Vercors
Pierre-Yves Palermo, Responsable du pole environnement CCRV
Pierre Weick, conseiller délégué en charge de la TE CCMV
Eric Mena, Délégué de Gresse-en-Vercors
Dominique Laurent, Déléguée de Beaufort sur Gervanne
Jean-Christophe Dye, Déléguée de Saint Martin en Vercors
Pierre Blunat, Délégué de Vinay (ville porte)
Xénia Vall, Déléguée de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Julie de Breza, Déléguée de Seyssins
Claudine Thiault, Déléguée de Saint Julien en Vercors

Alice Mollon, Déléguée de Seyssinet-Pariset, déléguée à la TE au PNRV
Michel Vartanian, Vice-Président à l'aménagement PNRV
Olivier Putot, Directeur PNRV
Ulysse Mariette, Stagiaire PNRV
Emmanuel Jeanjean, Chargé de mission TE PNRV

EXCUSES :

Frédérique Bompard, CAUE 26
Philippe Méjean, Communauté de communes du Diois
Catherine Pellini, VP Communauté de communes du Diois
Alexandre Mignotte, Grenoble Alpes Metropole
Laurent Bonnaure, Fabien Laroche, ENEDIS Direction Territoriale Drome Ardèche
Corinne Silvestre-Adjuto, DDT 38

1/ Le projet de Réserve internationale de ciel étoilé (RICE)

Les objectifs et l'avancement de ce projet sont présentés, ainsi que le dossier de demande de financement déposé au plan de Relance Avenir Montagnes pour aider financièrement la rénovation de l'éclairage public de certaines communes situées dans le périmètre de la RICE (voir la présentation jointe). On rappelle également le partenariat avec la Métropole de Grenoble, le Parc de Chartreuse et l'Espace Belledonne, notamment sur le mois de la Nuit en octobre.

Gresse-en-Vercors devrait transférer la compétence éclairage public à TE38. Dans le cadre du dossier plan de relance cela pourrait donc porter à 80% le taux de financement des travaux de rénovation. Concernant cette demande de subvention au plan de relance une réponse devrait nous parvenir courant mai.

A Seyssinet : les coûts de l'électricité ont été modélisés, cela a aidé à motiver les élus pour passer à l'extinction et à décider d'un programme de rénovation. Il n'est pas toujours facile de convaincre de l'extinction dans certains secteurs très urbanisés, une réflexion a été menée avec les habitants pour décider des rues faisant l'objet de l'extinction. Un test a été mis en place sur Seyssinet village (partie haute) de 22h30 - 5h00, le retour est positif, même si l'heure d'extinction, un peu tôt, sera certainement à décaler.

Ulysse Mariette en stage au Parc entame un **travail visant à toucher les propriétaires privés d'éclairages** (commerces et entreprises, résidences et copropriétés, hébergeurs, campings, ...). C'est un enjeu important qui doit être traité dans dans le projet de RICE. Concernant le privé la commune de Seyssinet a également envoyé un courrier aux commerçants qui conservaient allumées leurs vitrine et enseigne après 1h00 du matin. Cela a été suivi d'effets pour quelques-uns d'entre eux qui ignoraient la réglementation.

Les communes présentes qui ne se trouvent pas aujourd'hui dans le périmètre de la RICE, demandent comment peuvent-elles s'inscrire dans le projet et le soutenir. **Il est proposé de diffuser la charte à toutes les communes du Parc** en plus des 39 qui en ont déjà été destinataires. **Les communes peuvent ainsi manifester leur engagement volontaire**. Elles seront également destinataires des outils réalisés par le Parc (guide de l'éclairage et guide de l'extinction) qui peuvent accompagner les opérations de rénovation ou de gestion.

La commune de Mens a un projet de rénovation de l'éclairage sur le centre ville. En tant que commune associée, elle sera également destinataires de la charte et des recommandations. TE38 rappelle que des aides financières sont possibles si le syndicat intervient en maîtrise d'ouvrage (35% d'aide) ou si la compétence éclairage public lui est transférée (50% d'aide).

Après la première édition en octobre 2021, le mois de la Nuit est reconduit en octobre 2022 en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, le Parc de Chartreuse et l'Espace Belledonne. L'opération s'adresse à toutes les communes des quatre territoires (RICE ou hors RICE pour le Vercors).

Rappel technique : le passage en LED lors d'une rénovation permet de faire de la gradation de puissance si la commune le souhaite. Avec les anciennes technologies (sodium, iodures, ...) la gradation n'est pas possible.

Concernant les illuminations des fêtes de fin d'année le Parc n'a pas d'action spécifique mais recommande la sobriété des installations et l'extinction de 1h à 6h (cf. guide de l'éclairage sur le site du Parc).

Le Parc rappelle qu'une action innovante a été menée avec le service des routes du Département de la Drôme pour réduire la pollution lumineuse générée par le tunnel du col de Rousset à l'occasion de sa rénovation. Une baisse des températures de couleurs de 4000K à 3000K a été obtenue et le Département propose une variation de puissance en fonction des horaires et des passages de véhicules avec un système de détection.

2/ Réflexion sur l'éolien sur la CCRV

La démarche d'accompagnement de la CCRV par le Parc est présentée (voir la présentation jointe). Il est fait remarqué que le paysage n'a pas été pris en compte dans l'approche du Parc et de la CCRV. L'enjeu paysager n'a en effet pas été considéré comme un enjeu rédhibitoire. Il doit être traité dans la méthode de développement d'un potentiel projet en tenant compte des caractéristique du secteur concerné. Néanmoins les fronts visuels internes et externes identifiés dans le projet de charte du Parc (2023-2038) ne sont pas en contradiction avec les zones étudiées.

La cartographie réalisée par l'Etat (DREAL) a fait réagir notamment en faisant ressortir des secteurs au sud de la CCMV. Des remarques ont été transmises à la DREAL par le Parc et la CCMV. Lors de la dernière réunion du comité départemental de transition énergétique de la Drôme (CDTE) des débats ont eu lieu entre la Région et les services de l'Etat. Une réunion avec les services de la sous-préfecture de Die et de la DREAL a été demandée par le Parc dans le cadre de notre démarche, la question de la prise en compte des remarques des territoires sera posée.

On rappelle qu'une étude sur l'éolien a été faite en 2004-2005 sur la CC du Vercors. Elle faisait déjà ressortir le col de Proncel comme une zone présentant un potentiel. Depuis, les technologies ont évolué et il est intéressant d'examiner à nouveau les possibilités élargies au territoire de la CCRV. On précise que la taille des machines serait variable selon les lieux et les possibilités de raccordement, allant de la taille moyenne sur Vassieux (80-100m) pour un raccordement sur un poste HTA, à des tailles plus classiques sur Bouvante (autour de 150m) pour un raccordement sur le poste source de Saint-Thomas.

La prochaine étape de la démarche est une réunion de concertation avec les services de l'Etat afin obtenir un avis préalable sur les secteurs envisagés.

3/ Positionnement du syndicat mixte du Parc sur la mobilité

Le nouveau contexte de prise de compétence des EPCI (CCMV et CCVD) ou de conventionnement avec la Région (les autres EPCI), nécessite un questionnement du Parc sur son rôle en matière de mobilité qui jusqu'à présent occupait un espace peu investi par ces collectivités (cf. les propositions dans la présentation jointe).

TE38 rappelle qu'un schéma directeur du déploiement des bornes de recharge va être élaboré cette année afin de compléter les services existants : réseau Eborn et installations privées. Le

bureau d'étude missionné (Systra) interrogera sur les EPCI et le Parc sur les souhaits de développement, les manques repérés ... dans le cadre d'une mission d'identification des services existants et de remontée des besoins. Le réseau de bornes privées sera intégré, la grande distribution par exemple est concernée, tout comme le SMMAG avec ses parkings relais. La question de la fréquentation touristique et des pics de fréquentation sera posée sur les sites des stations de ski par exemple.

Des projets de stations multi-énergie seront aussi envisagés (hydrogène, électricité haute puissance, GNV, ...) dans le cadre du déploiement des bornes. On rappelle que le modèle économique pour l'hydrogène est sur les véhicules lourds (trains, bennes à ordures, bus). Par exemple les projets d'électrolyseur sont aujourd'hui de 1MW, cela correspond à 400 kg d'H2 produit par jour, il faut les écouler !

Concernant l'autoconsommation des EnR, EDF précise que la technologie V2G (vehicule to Grid) est aujourd'hui en cours de déploiement. Il s'agit de la valorisation du stockage mobile, par exemple les batteries d'un véhicule électrique garé à une borne bidirectionnelle pourra si besoin être utilisé en soutirage si le moment est opportun et moyennant rémunération du service. Les nouveaux modèles de voitures Nissan Leaf en sont par exemple équipés.

Les conventions sur la mobilité avec la Région sont en cours d'élaboration, cela prend du temps. La CCMV précise que des partenariats sont à trouver avec les grands territoires. Un accord en 6 points avec le SMMAG est en réflexion, dont des pistes de travail sur le transport touristique. Il faut autant que faire se peut ne pas cloisonner mobilité du quotidien et mobilité touristique. La voie du tram est un exemple de voie prévue pour la balade et non pour les déplacements pendulaire, c'est un peu dommage.

Le positionnement du Parc sur la mobilité doit être partagé avec les EPCI. La ligne de partage EPCI-Parc gagne à être précisée. On convient que **le positionnement du parc sur la mobilité sera envoyé aux communautés de communes (élus et chargé de mission) pour présentation en commission puis présentation en conférence des EPCI.**

4/ L'énergie citoyenne et les centrales villageoises

Les réflexions menées récemment avec les membres des sociétés de Centrales Villageoises (CV) mènent aux constats suivants :

- certaines CV ont des difficultés à renouveler leurs membres actifs et donc à engager de nouveaux projets,
- passer à des projets plus importants en puissance nécessite non seulement davantage de ressources financières mais aussi une meilleure ingénierie, pour laquelle le bénévolat montre des limites,
- l'emploi mutualisé, qui avait été envisagé il y a quelques années, pourrait être à nouveau exploré pour redonner un peu de souffle aux CV et répondre à ce besoin en ingénierie,
- les partenariats sont certainement à nouer avec d'autres opérateurs pour imaginer du codéveloppement sur des projets plus importants.

Les CV Portes du Vercors confirment qu'elles manquent de visibilité sur le renouvellement des bénévoles.

Concernant les toitures agricoles, des craintes sont à lever, notamment s'agissant de l'effet du solaire photovoltaïque sur les animaux. La chambre d'agriculture de l'Isère doit pouvoir nous apporter des réponses sur cette question. **Une journée agriculture et énergie est à prévoir cette année comme cela avait été organisé en 2019 .**

Les CV du Trièves font la promotion du photovoltaïque en auto-consommation avec des systèmes individuels de petite taille (de 500 à 1500 W) raccordables directement sur une prise. En cumulant les projets de cette nature sur le Trièves cela a permis de doubler la puissance installée par rapport aux installations réalisées par les CV de manière collective ces dernières années.

La Commission consultative paritaire de TE38 a rappelé récemment que le rôle d'Energ'Isère était bien de développer des projets solaires au coté des collectivités.

EDF rappelle le développement de projets en **autoconsommation** notamment à la Motte-Servolex. Concernant l'autoconsommation à partir du solaire on rappelle que le Vercors a des expérimentations en cours avec les centrales villageoises ACOPREV Val de Quint, qui a une centrale solaire en autoconsommation avec une trentaine de clients locaux, et une étude est en cours sur la Chapelle-en-Vercors avec Vercorsoleil dans le cadre du projet Alpgrids.

La question de la promotion du solaire thermique sur le neuf est posée. Le Parc n'a pas d'action en ce sens pour le moment.

5/ Les Conversations Carbone dans le Vercors

L'AMI a été diffusé à des collectivités, des entreprises, des associations, il est disponible à ce lien :

www.parc-du-vercors.fr/parc/formation-conversations-carbone-vercors

L'AMI sera diffusé aux communes de Seyssins et de Vinay qui en font la demande.

6/ Le projet Transpa'bois

Peu de temps pour évoquer ce projet, il sera présenté lors du copil Tepos le 14 avril.

La question de l'actualisation du PAT est posée, pour favoriser l'approvisionnement local, et mieux comprendre comment et à quel coût mobiliser la ressource en bois énergie. Cela a été débattu avec les COFOR qui a montré qu'une actualisation n'apporterait pas vraiment de nouvelles informations par rapport au PAT de 2004. Il faudrait déterminer plus clairement les objectifs en matière de structuration de la filière bois énergie afin de voir si c'est un nouveau PAT qui pourrait y répondre. Sur la CCMV un travail d'état des lieux et de propositions d'actions est en cours avec AURAEE et les COFOR sur l'approvisionnement des chaufferies, cela pourra apporter des réponses. **Cette question pourra être creusée lors de la prochaine commission.**

Le rythme des réunions de la commission TE pourrait être un peu plus soutenu car il y a beaucoup d'actualité : une réunion sera proposée en septembre ou octobre.